

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

M. Guilbault (Saint-Jacques): Non, je suis très sérieux. Je vois le député là-bas qui fait cela. Je trouve que c'est de l'amateurisme, mais je vais m'expliquer quand je dis cela. C'est que tout d'abord ce n'est pas la première privatisation. Il y a eu de Haviland avant et ce n'est surtout pas la dernière, parce que c'est une intention avouée du gouvernement, on le sait. C'est une politique.

Alors, prenons garde. Est-ce que cela va établir une tendance? Est-ce qu'à chaque fois qu'il va y avoir une société de la Couronne qui va être cédée au secteur privé, les employés vont être presque vendus, je veux dire laissés pour compte, sans protection syndicale, sans assurance sur leur plan de pension. Ce sont les questions qu'on se pose. On n'a pas eu de clarification de ce côté-là. C'est quand même assez sérieux. Je pense qu'on commence à se comprendre.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Encore une fois, je suis ravi que vous me donniez la parole, monsieur le Président, pour prendre part au débat d'aujourd'hui. La motion proposée par mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), rappelle que des élections auront probablement lieu en 1988 et que le gouvernement actuel sera remplacé par un gouvernement néo-démocrate. Cette motion est opportune. Elle nous fournit l'occasion de poser certaines questions fondamentales au sujet du raisonnement qui mène à la décision de vendre une société d'État.

Au contraire de mon collègue qui vient de parler, et qui n'est pas contre le principe établi dans le projet de loi, je pense qu'il s'agit de décider si en l'occurrence l'entreprise privée est en soi plus efficace que le secteur public. La question est justifiée, surtout en ce qui concerne cette société d'État. Si j'avance cet argument, c'est compte tenu de l'effondrement de deux banques au Canada, du fait que le nombre des faillites a augmenté par rapport à l'an dernier dans une proportion de 13 à 14 p. 100, et aussi du fait que, chaque année, des milliers et des milliers d'entreprises font faillite pour diverses raisons.

A mon avis, dans le contexte canadien, ces faillites sont imputables principalement à une gestion inefficace ou inappropriée. On peut en dire autant pour bien des ministères de l'État. Certains sont mal gérés parce que l'équipe de gestionnaires en place a reçu une formation insuffisante et qu'elle est inefficace, et que, dans certains cas, elle a des pratiques bizarres. Mais en l'occurrence, il s'agit d'une société d'État, Les Arsenaux canadiens limités, qui se tire fort bien d'affaire.

La compagnie a réalisé des bénéfices de l'ordre de 11.3 millions de dollars au cours de la dernière année financière. Ce n'est pas la plus grande entreprise qui soit au Canada. En fait, c'est à peine si elle arrive à se classer au nombre des 500 plus grandes entreprises au Canada. En réalité, elle vient au 470^e rang, à peu de choses près; pourtant, le *Financial Post* l'a classée au troisième rang au Canada pour la croissance de ses bénéfices. C'est exceptionnel. La société est extrêmement rentable et elle a connu un taux de croissance fort intéressant depuis cinq ans. D'après toutes les projections, les cinq pro-

chaines années s'annoncent tout aussi lucratives. Ainsi, les bénéfices augmenteront considérablement, à en croire les maisons qui ont été chargées d'évaluer le rendement de cette société.

• (1620)

On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi nous vendons une des sociétés de la Couronne les plus rentables alors que ses recettes seraient bien utiles au gouvernement. A notre époque, une somme de 11.3 millions en espèces sonnantes et trébuchantes permettrait d'aider les jeunes en créant des emplois, d'aider les petites entreprises à prendre de l'expansion, en d'aider les agriculteurs en difficulté, de créer des garderies ou des logements sociaux ou de réduire la dette du pays. Le gouvernement pourrait faire un bon usage de ces 11.3 millions de dollars, mais il les jette par les fenêtres. On prévoit que les ventes des Arsenaux canadiens doubleront d'ici cinq ans. Je ne suis pas certain que les profits doubleraient en conséquence d'ici cinq ans, mais ils augmenteraient certainement beaucoup.

Le gouvernement a décidé de vendre les Arsenaux canadiens, qui est une société de la Couronne à part entière, au groupe SNC de Montréal. Ce dernier possède une autre fabrique de munitions appelée IVI. Il n'existe que deux grands fabricants de munitions au Canada, les Arsenaux canadiens limitée et IVI. Le gouvernement permet la création d'un monopole. Les Forces armées canadiennes seront dorénavant obligées d'acheter leurs munitions à un monopole. Il faudra certainement de plus en plus de munitions, et nous devons payer le prix fixé par SNC; c'est elle par ailleurs qui empochera les bénéfices. Pour le moment, les actionnaires des Arsenaux canadiens sont les Canadiens, et leurs affaires vont bien grâce aux profits réalisés par cette société.

Il faut reconnaître que nous créons pratiquement un monopole dans la fabrication de munitions. Nous vendons une société qui est une source de recettes pour le gouvernement fédéral et nous aggravons le cancer qui ronge notre société, la concentration. Un nombre de plus en plus restreint de sociétés détiennent de plus en plus de pouvoirs. Je suis prêt à parier qu'aucun autre pays industrialisé du monde occidental ne resterait inerte, comme nous aujourd'hui, en voyant une part croissante de son économie tomber sous le contrôle d'un groupe de plus en plus restreint. L'autre jour, j'ai remarqué un titre dans le *New York Times* où l'on signalait la vague de prises de contrôle au Canada. Les Américains observent la situation au nord de la frontière, où ils voient se dessiner une tendance qui, selon eux, ne sera pas favorable à l'avenir du Canada. En discutant de ce projet de loi, le gouvernement favorise encore la concentration des entreprises.

Il est intéressant de noter le taux de rendement des Arsenaux canadiens, car c'est la meilleure façon d'évaluer une société. En 1984-1985, le taux de rendement des Arsenaux canadiens s'est élevé à 21.4 p. 100. Les sociétés canadiennes dont le taux de rendement a été de 21.4 p. 100 pendant la dernière année financière sont rares. C'est l'un des rendements les plus forts dans l'économie canadienne. Il faut admettre que les champions de l'entreprise vendent délibérément un secteur très lucratif, la mise au point et les fabrications de munitions pour les forces armées.